

***Schéma Directeur
des Véloroutes et Voies Vertes
du Département du Jura***



*Etabli en 2004
Mis à jour en 2013
Révisé en 2022*

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
ETAT D'AVANCEMENT :	4
ORIENTATIONS PROPOSEES :	5
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :	5
AUTRES AXES CYCLABLES :	6
TABLEAU RECAPITULATIF :	7
CARTE DE MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR VVV	8
CARTE DES ITINERAIRES TOUSITIQUES	9
ANNEXE : FICHES DESCRIPTIVES	9
CHAMPAGNOLE – SALINS-LES-BAINS.....	11
CHAMPAGNOLE – FONCINE-LE-BAS	14
FONCINE-LE-BAS – SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX.....	18
ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – ST-CLAUDE	22
ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ).....	26
HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ) – LES ROUSSES.....	29

PRESENTATION

Le Conseil Départemental s'est engagé en 2004 dans le développement des itinéraires cyclables avec l'approbation d'un schéma directeur des véloroutes et voies vertes.

Les **véloroutes** constituent l'ossature du réseau départemental avec l'Eurovéloroute et ses liaisons vers Lons-le-Saunier et Champagnole, et vers Arc-et-Senans. Ces véloroutes, principalement en site propre, forment un grand « C » et devaient répondre aux critères du cahier des charges national des véloroutes.

Ce réseau de 180 km devait être complété par environ 25 boucles cyclotouristiques définies et balisées en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme et les intercommunalités concernées.

La maîtrise d'ouvrage du grand « C » était assurée par le Département. Les autres axes et liaisons cyclables relevaient au cas par cas du Département ou des collectivités traversées.

Le schéma a été mis à jour en 2013 en prolongeant le Grand C jusqu'à Salins-les-Bains et en redéfinissant les axes cyclables sous forme de deux tours du Jura (« Tour loisirs » et « Tour sportif »), complétés par la Grande Traversée du Jura à vélo.

ETAT D'AVANCEMENT :

A ce jour, l'aménagement par le Département des cinq véloroutes du grand « C » est soit terminé, soit bien engagé :

- ▶ **l'Eurovéloroute** a été achevée en 2017,
- ▶ **la voie Bressane**, qui permet de relier Lons, Louhans et Chalon (71) est en service depuis 2014,
- ▶ **la voie des Salines** a été mise en service en 2021, avec un tronçon provisoire d'un km entre Pagnoz et Marnoz,
- ▶ **la voie PLM** a été mise en service en 2015 entre Perrigny et Chatillon et en 2019 entre Champagnole et Pont-du-Navoy,
- ▶ **la voie de la Bresse Jurassienne** est aménagée de Tavaux à Chaussin et de Chaumergy à Desnes.

Au 1/1/2022, 143 km sur les 180 prévus sont aménagés avec ponctuellement des tronçons provisoires permettant d'accélérer la mise en service du Grand C.

Le montant total des investissements est à cette date de 13,1 M€. Deux sections ont été labellisées « Tourisme et Handicap ».

Les deux Tours du Jura et la GTJ ont été mis en service en 2013 et 26 boucles cyclables « vitrine » sont balisées.

QUELQUES DEFINITIONS...

Véloroute : itinéraire cyclable balisé, de moyenne à longue distance, offrant des garanties de sécurité et de confort en empruntant majoritairement des voies fermées à la circulation motorisée

Voie verte : voie exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

Pistes et bandes cyclables : partie de la chaussées ou chaussée séparée réservée à la circulation des véhicules non motorisés

Voie en site propre : voie réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons, des cavaliers, et à celle des ayants droits (riverains, exploitants...).

Une voie verte est une voie en site propre mais le contraire n'est pas forcément vrai.

Voie en site partagé : voie ouverte à la circulation publique, supportant un faible trafic de véhicules et comportant une signalisation adaptée à la présence de cyclistes.

Liaison douce (terme générique) : cheminement réservé à la circulation des piétons et/ou des cyclistes

ORIENTATIONS PROPOSEES :

La révision du schéma doit prendre en compte l'évolution du contexte social depuis 2004 :

- le développement de l'itinérance touristique avec les connexions interdépartementales
- la demande d'alternatives à la voiture pour les déplacements utilitaires
- la part croissante du vélo à assistance électrique
- les exigences des usagers en matière de sécurité
- la forte attente des acteurs locaux pour faire de ces infrastructures des outils de développement économique
- des politiques nationales et régionales en faveur des déplacements doux (Plan Vélo de l'Etat, plans de relance) avec des aides financières significatives.

Les objectifs du schéma révisé sont les suivants :

- ▶ **constituer comme produit d'appel, un Tour du Jura « loisirs » empruntant uniquement des véloroutes, dont la liaison Champagnole -> Salins les Bains**
- ▶ **desservir le Haut Jura en profitant des nouvelles possibilités du vélo électrique**
- ▶ **apporter une aide technique aux intercommunalités à travers l'action de Territoires Ingénierie Jura**
- ▶ **prolonger le partenariat financier avec les intercommunalités pour l'aménagement des véloroutes et instaurer un nouveau partenariat pour leur entretien**

Le nouveau maillage des véloroutes départementales représente un linéaire total de 320 km soit **140 km** supplémentaires et un investissement estimé à **5 M€ TTC** hors acquisitions foncières (cf. tableau récapitulatif).

La part des itinéraires en site propre qui était de 77 % pour le Grand C, passera à 60 %, compte tenu du faible linéaire d'emprises existantes propices à se transformer en itinéraire cyclable.

Les véloroutes départementales sont complétées dans le nouveau schéma par des **axes cyclables** permettant de les relier aux principaux sites touristiques (cf carte du schéma révisé). Il peut s'agir de véloroutes ou de simples itinéraires cyclables en routes partagées.

A titre d'information, la carte des principaux itinéraires touristiques valorisés par le Département est jointe en annexe.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

▶ **VELOROUTES :**

○ **Maîtrise d'ouvrage**

Le Département, au titre de sa compétence « voirie », reste maître d'ouvrage des nouvelles véloroutes structurantes pour assurer la cohérence des aménagements. Ses services techniques seront chargés de la maîtrise d'œuvre, comme précédemment.

○ **Gouvernance**

De nouveaux comités de pilotage pilotés par le Département seront mis en place, par véloroute et par territoire communautaire. Ils seront chargés de valider les choix techniques pour l'investissement puis pour l'entretien et la gestion.

- **Maîtrise du foncier**

Le Département est rarement propriétaire des emprises des véloroutes. Il s'appuie sur les élus du territoire pour rechercher le meilleur tracé et il négocie des conventions de passage avec les propriétaires ou gestionnaires. Il s'agit principalement, des associations foncières et des communes. Ces conventions préservent expressément les usagers existants, notamment agricoles.

Lorsque des acquisitions sont nécessaires, les deux partenaires désignent celui qui en est chargé. Sauf en dernier recours, le Département continue à privilégier la voie amiable.

- **Financement**

- **Investissement**

Les acquisitions foncières sont financées à parts égales entre l'intercommunalité et le Département.

En tant que maître d'ouvrage, le Département assure le préfinancement des études et travaux et il fait l'avance de la TVA. Il constitue les dossiers de demande de subventions avec l'objectif d'atteindre le taux de subvention optimal de 60 %. Le reste à charge HT est financé à parts égales entre le Département et les Intercommunalités.

Pour les grosses réparations, les services du Département établissent en début d'année des propositions sur chaque territoire traversé. Elles sont validées par l'intercommunalité qui participe à 50 %.

- **Fonctionnement**

Les intercommunalités ont souhaité que, sauf exceptions, les équipes des centres d'exploitation des routes départementales (C.E.R.D.) soient chargées de réaliser en régie l'entretien courant des tronçons en site propre,

Une convention entre les deux partenaires établira pour chaque territoire traversé la liste des tâches à réaliser en site propre avec leur fréquence et elle fixera le montant de la participation communautaire. Celle-ci sera égale à 50 % des dépenses consacrées par le Département à l'entretien courant du ou des tronçon(s) de véloroute concerné(s), personnel et matériel compris, calculées sur la base d'un ratio (2 400 euros par km et par an en 2020).

► **AUTRES AXES CYCLABLES INTEGRES AU SCHEMA DIRECTEUR :**

L'aménagement des axes cyclables proposés en complément des véloroutes a vocation à être porté par les intercommunalités concernées, avec le soutien de Territoires Ingénierie Jura. Ils pourront bénéficier des dispositifs de financement du Département.

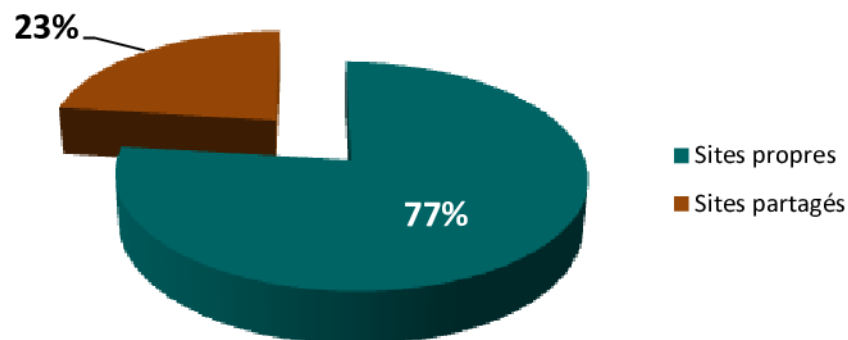
TABLEAU RECAPITULATIF :

	Site propre à créer	Site propre sur route existante	Site partagé	TOTAL	COÛT HT (*)
Champagnole – Salins les Bains	0,0 km	8,6 km	17,6 km	26,2 km	262 000 €
Champagnole – Foncine le Bas	17,8 km	0,0 km	4,7 km	22,5 km	2 183 000 €
Foncine le Bas - St-Laurent	2,5 km	0,0 km	9,5 km	12,0 km	395 000 €
St-Laurent en G. - St-Claude	1,8 km	8,2 km	27,3 km	37,3 km	571 000 €
St-Laurent en G. - Morez	1,3 km	8,3 km	2,1 km	11,7 km	260 000 €
Morez – Prémanson (Voie verte et Blanche)	2,2 km	0,0 km	26,7 km	28,9 km	531 000 €
TOTAL (*)	25,6 km	25,1 km	87,9 km	138,6 km	4 202 000 €
	3 072 000,00 €	251 000,00 €	879 000,00 €		

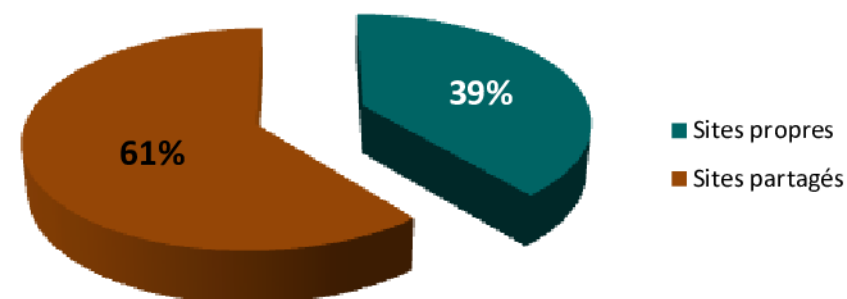
(*)Les ratios utilisés pour calculer les coûts sont :

- ▶ 120 000 € / km pour les sites propres à créer
- ▶ 10 000 € / km pour les sites propres sur routes existante ou les sites partagés

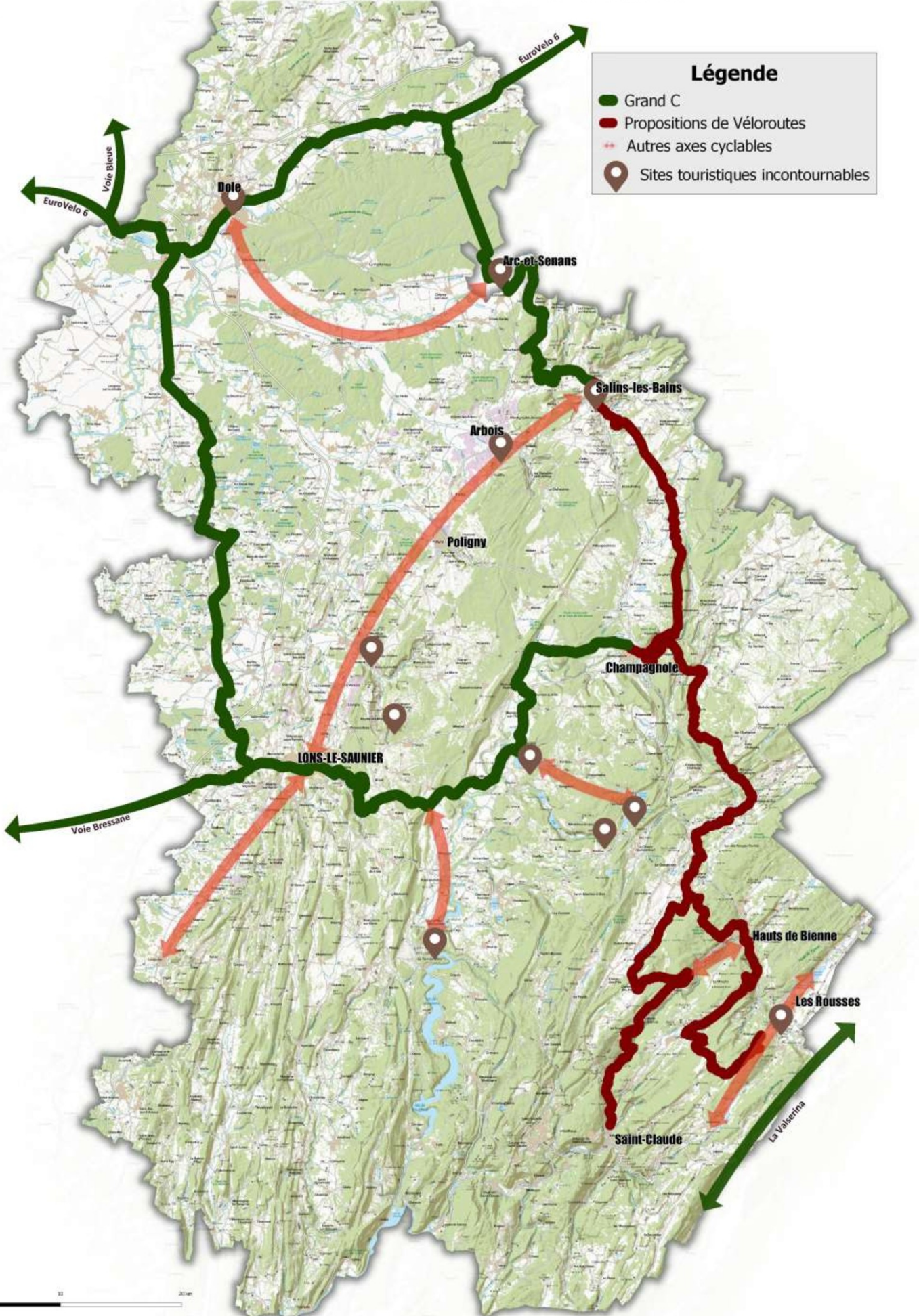
RAPPEL GRAND C : 180 kms



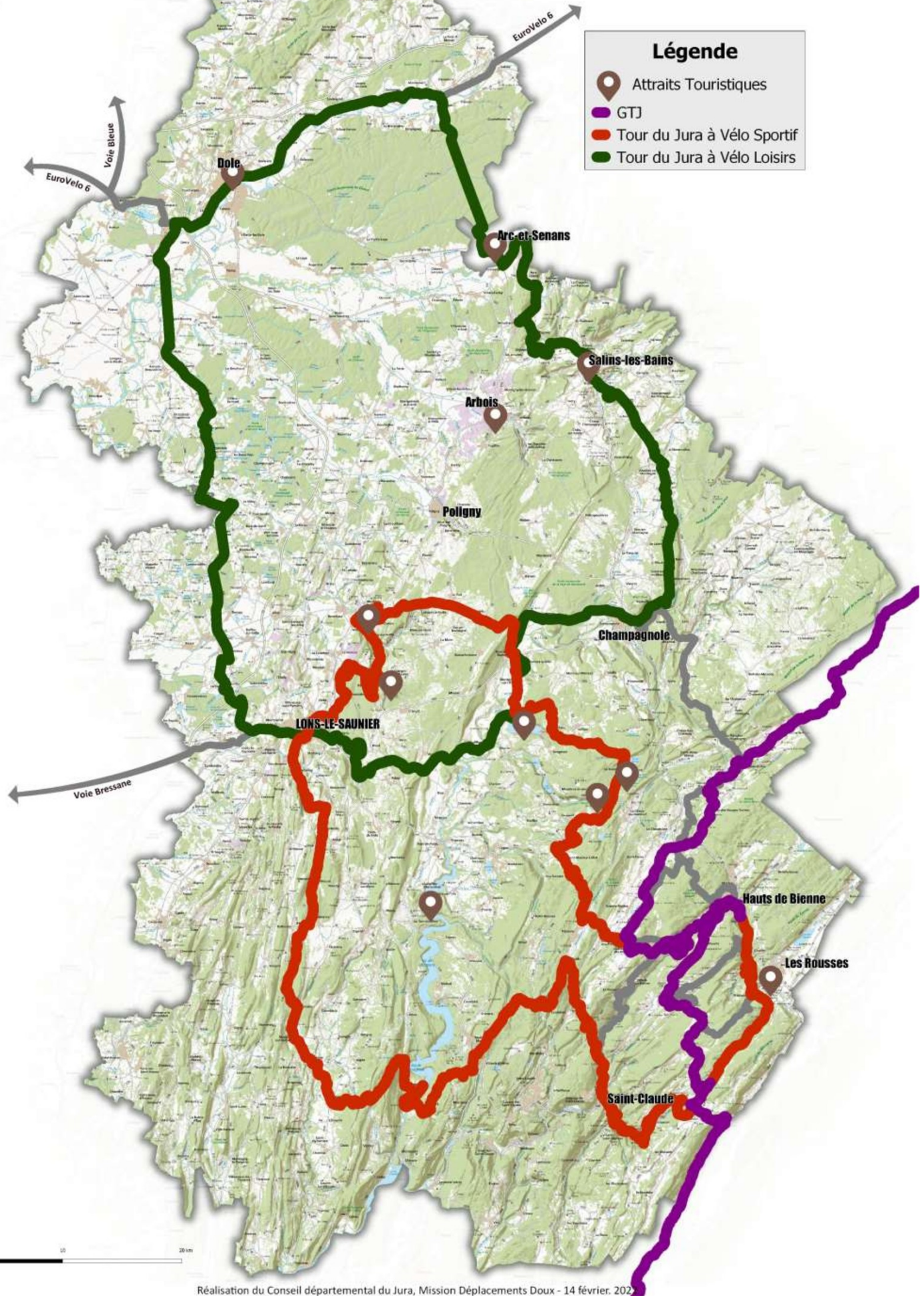
PROPOSITIONS : 140 kms



MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR VELOROUTES ET VOIES VERTES



SCHEMA DIRECTEUR VELOROUTES ET VOIES VERTES ITINERAIRES TOURISTIQUES



ANNEXE : FICHES DESCRIPTIVES

CHAMPAGNOLE – SALINS-LES-BAINS

CARACTÉRISTIQUES



Cet itinéraire permet de relier CHAMPAGNOLE à SALINS-LES-BAINS en passant notamment par la route forestière des Sapins et des routes départementales ou voies communales à très faible trafic.

DESCRIPTION

CHAMPAGNOLE - CHAPOIS

Depuis CHAMPAGNOLE, l'itinéraire emprunte une voie verte le long de la RD471 en direction d'EQUEVILLON, puis rejoint la route des Sapins à l'entrée d'EQUEVILLON.

Le parcours traverse le village en itinéraire partagé puis rejoint la route forestière des Sapins sur 7.8km, très peu fréquentée et fermée à la circulation motorisée sur certains tronçons, cette section pourrait être considérée comme du site propre.

CHAPOIS – SALINS-LES-BAINS

A CHAPOIS, l'itinéraire rejoint la RD263 puis la RD65, en voie partagée jusqu'à SALINS-LES-BAINS. Ces routes départementales sont peu circulées.

La pente entre THESY et SALINS-LES-BAINS (en moyenne 10%) forme la plus grande difficulté du parcours.

RESUME TECHNIQUE

CHAMPAGNOLE - SALINS-LES-BAINS	
Longueur	26.2 km
Temps de parcours estimé	2h
Niveau de difficulté	Quelques pentes raides nécessitant un peu d'entraînement
Principaux points de passage, étapes	CHAMPAGNOLE – EQUEVILLON – CHAPOIS – SUPT- THESY
Répartition par nature d'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 8.6 km en site propre dont 0.8km en voie verte existante et 7.8 km en route forestière ▶ 17.6 km en site partagé
Points durs	Forte pente entre THESY et SALINS-LES-BAINS
Atouts / Points d'intérêts	Commerces à CHAMPAGNOLE et SALINS-LES-BAINS Gare SCNF à CHAMPAGNOLE et ANDELOT-EN-MONTAGNE Musée de l'archéologie et site à pistes des dinosaures à CHAMPAGNOLE Grande Saline, Casino à SALINS-LES-BAINS
Aménagements préconisés	Signalisation verticale et horizontale
Acteurs et partenaires locaux	Communautés de Communes CHAMPAGNOLE-NOZEROY-JURA et ARBOIS, POLIGNY, SALINS, CŒUR DU JURA
Coût * :	TOTAL : 262 000 € HT

*Estimation à 120 000 € HT du km en site propre - 10 000 € HT du km en site partagé

PHOTOS



Route forestière des Sapins



RD 263



Arrivée sur Salins-les Bains depuis Thésy sur la RD65

CHAMPAGNOLE - SALINS-LES-BAINS

SALINS
les
BAINS

Légende

Grand C

Propositions

Site partagé

Site propre



Forte Pente

THESY

14,5

ANDELOT-EN-MONTAGNE

CHAPOIS



Forte Pente

7,8

EQUEVILLON

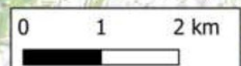


Forte Pente

3,1

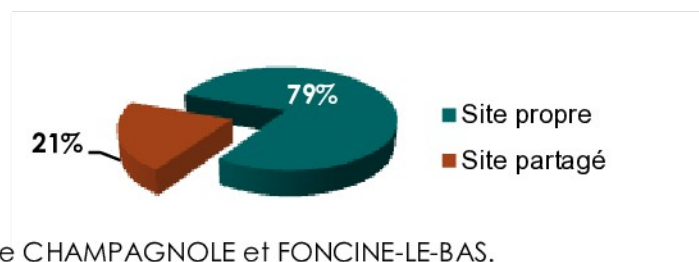
0,8

CHAMPAGNOLE



CHAMPAGNOLE – FONCINE-LE-BAS

CARACTÉRISTIQUES



Cet itinéraire emprunte l'ancienne voie du Tacot entre CHAMPAGNOLE et FONCINE-LE-BAS.

DESCRIPTION

CHAMPAGNOLE - LES-PLANCHES-EN-MONTAGNE

Depuis CHAMPAGNOLE, l'itinéraire emprunte un chemin blanc « Chemin de Sirod », puis la route forestière de Sirod avant de rejoindre sur 400 mètres linéaire la RD84, puis bifurque sur la rue des Auges à SAPOIS. Le tracé emprunte ensuite un sentier de terre à requalifier (actuellement l'itinéraire du GR de pays Haute Joux Mont Noir).

Le parcours traverse ensuite la RD84 pour emprunter un chemin blanc. Avant d'arriver à BOURG-DE-SIROD, le tracé emprunte un ancien tunnel à requalifier permettant de rejoindre SIROD par une petite route communale à traiter en route partagée. Entre SIROD et CRANS, l'itinéraire emprunte une voie agricole goudronnée puis un chemin blanc qui pourrait être traité en voie verte.

A CRANS, la traversée du village est traitée en route partagée sur 600 mètres linéaire. Cette section présente un fort dénivelé (10% en moyenne) sur une courte distance.

A la sortie du village, l'itinéraire emprunte à nouveau un chemin herbeux qui pourra être traité en voie verte, puis rejoint une voie communale peu circulée sur 1.3km. Cette dernière section pourra être traitée en voie partagée.

Au lieu-dit Les CULOTTES, le tracé emprunte un sentier à requalifier permettant de rejoindre le tronçon de la voie du Tacot déjà aménagée (revêtement en sable stabilisé) jusqu'aux PLANCHES-EN-MONTAGNE.

LES-PLANCHES-EN-MONTAGNE - FONCINE-LE-BAS

Entre LES-PLANCHES-EN-MONTAGNE et FONCINE-LE-BAS, l'itinéraire emprunte l'ancienne voie du Tacot déjà aménagée (revêtement en sable stabilisé).

La traversée de FONCINE-LE-BAS se réalise en voie partagée en agglomération sur 400 mètres linéaires.

RESUME TECHNIQUE

CHAMPAGNOLE - FONCINE-LE-BAS	
Longueur	22.5 km
Temps de parcours estimé	1h30
Niveau de difficulté	Quelques pentes raides nécessitant un peu d'entraînement
Principaux points de passage, étapes	CHAMPAGNOLE – SIROD – LES PLANCHES EN MONTAGNE - FONCINE-LE-BAS
Répartition par nature d'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 17,8 km en site propre ▶ 4,7 km en site partagé
Points durs	Traversée de la RD84 entre SAPOIS et BOURG-DE-SIROP Tunnel à réhabiliter entre BOURG-DE-SIROD et SIROD Forte pente à CRANS (10% en moyenne)
Atouts / Points d'intérêts	Commerces et gare SCNF à CHAMPAGNOLE Passage sous des tunnels Gorges de la Langouette Gorges de Malvaux Commerces à FONCINE
Aménagements préconisés	Requalifier le tunnel entre BOURG-DE-SIROD et SIROD Revêtement en stabilisé sur les chemins blancs Sentiers à requalifier en stabilisé Signalisation verticale et horizontale
Acteurs et partenaires locaux	Communauté de Communes CHAMPAGNOLE-NOZEROY-JURA
Coût * :	TOTAL : 2 183 000 € HT + réhabilitation du tunnel

*Estimation à 120 000 € HT du km en site propre - 10 000 € HT du km en site partagé

PHOTOS



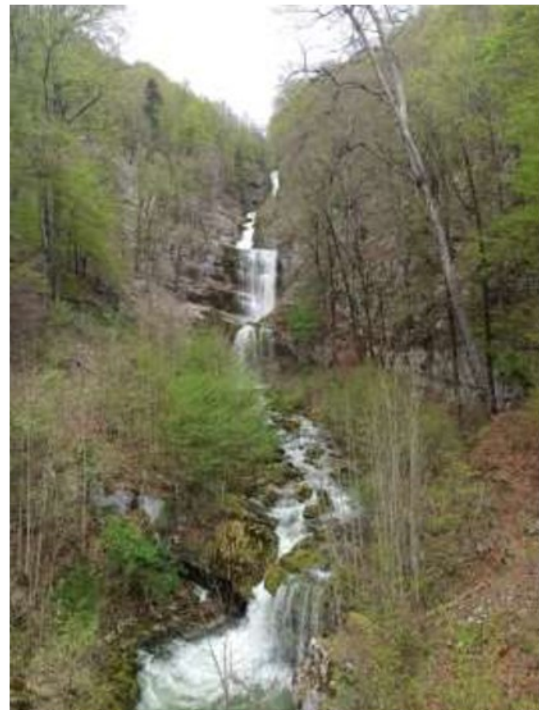
Chemin blanc entre Sapois et Sirod



Tunnel entre Bourg-de-Sirod et Sirod

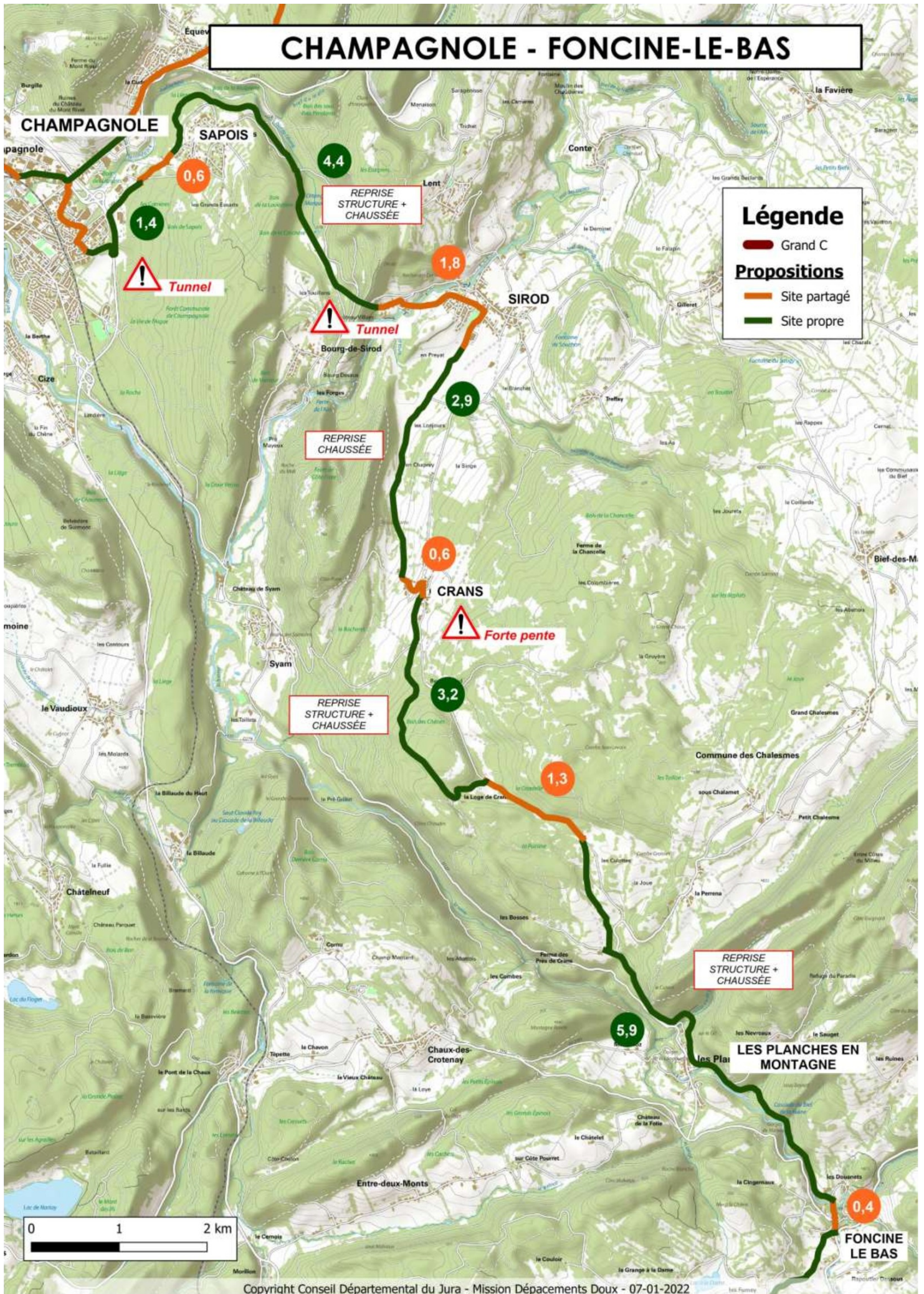


Voie du tacot entre Foncine-le-Bas et Les Planches-en-Montagnes – Gorges de Malvaux



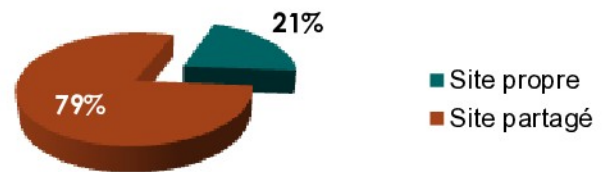
Cascade du Bief de la Ruine depuis la Voie du tacot

CHAMPAIGNOLE - FONCINE-LE-BAS



FONCINE-LE-BAS – SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

CARACTÉRISTIQUES



Cet itinéraire se ferait principalement en site partagé sur des routes départementales et communales peu fréquentées. Certaines routes communales, notamment entre FORT-DU-PLANE et ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX, sont si peu fréquentées qu'un caractère de site propre peut être attribué à leur statut.

DESCRIPTION

FONCINE-LE-BAS – FORT-DU-PLANE

Depuis le centre-bourg de FONCINE, la future véloroute reprendrait le chemin blanc dit de « la Grand-Vie » en site propre pour rejoindre la RD62. Il est également possible de récupérer directement la RD62 depuis FONCINE et de rester en site partagé. Elle continuerait ensuite son chemin sur celle-ci principalement en site partagé jusqu'à FORT-DU-PLASNE. Juste avant d'arriver à FORT-DU-PLASNE, le cheminement pourrait se faire via un chemin blanc passant par le lieu-dit des « Voigneurs » et près du lac de FORT-DU-PLASNE.

FORT-DU-PLANE – SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

La future véloroute continuerait sur la RD62 en site partagé et bifurquerait au niveau de l'école du Châtelet, afin d'éviter une traversée dangereuse de la RN5. Elle y emprunterait ainsi une route communale très peu fréquentée en site partagé, passerait par le lieu-dit « la Charbonnière », devant l'écurie et à proximité du moto club. Elle rejoindrait SAINT-LAURENT par cette route, et passerait au-dessus de la RN5 (contournement de SAINT-LAURENT) par un pont routier.

RESUME TECHNIQUE

FONCINE-LE-BAS - ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX	
Longueur	12 km
Temps de parcours estimé	1 h
Niveau de difficulté	Légères pentes
Principaux points de passage, étapes	FONCINE-LE-BAS – FORT-DU-PLASNE – LAC-DES-ROUGES-TRUITES – ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX
Répartition par nature d'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2,5 km en site propre ▶ 9,5 km en site partagé
Points durs	Traversée de FORT-DU-PLASNE
Atouts / Points d'intérêts	Commerces à FONCINE-LE-BAS et ST-LAURENT Tourbières à FORT-DU-PLASNE
Aménagements préconisés	Revêtement en stabilisé ou en enrobés sur les chemins blancs Reprise des enrobés sur certaines sections déjà revêtues Reprise en l'état de voies communales et départementales Signalisation verticale et horizontale
Acteurs et partenaires locaux	Communautés de Communes CHAMPAGNOLE-NOZEROY-JURA et LA GRANDVALLIÈRE Communes : FONCINE-LE-BAS – FORT-DU-PLASNE – LAC-DES-ROUGES-TRUITES – ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX
Coût * :	TOTAL : 395 000 € HT

*Estimation à 120 000 € HT du km en site propre - 10 000 € HT du km en site partagé

PHOTOS



RD 62 entre Foncine-le-Bas et Fort-du-Plasne



Lieu-dit « la Charbonnière »



Lieu dit Le Rosset



Route communale entre Fort-du-Plasne et St-Laurent



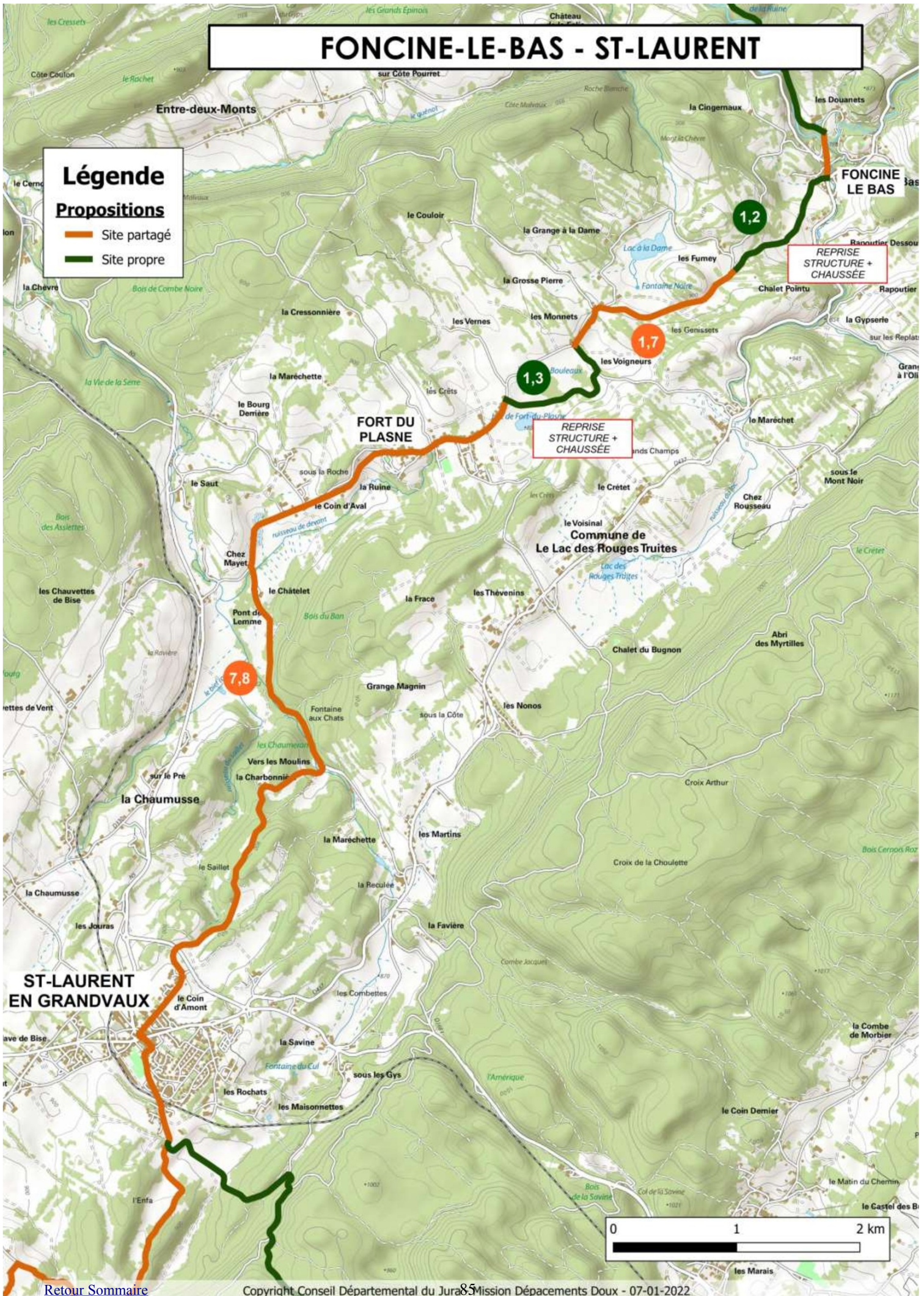
Passage au-dessus de la RN5 avant d'arriver à St-Laurent

FONCINE-LE-BAS - ST-LAURENT

Légende

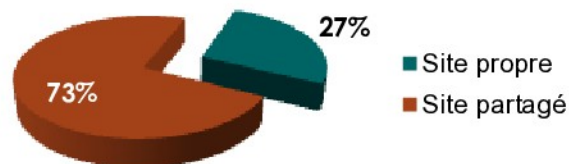
Propositions

- Site partagé
- Site propre



ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – ST-CLAUDE

CARACTÉRISTIQUES



Cet itinéraire passerait par le lac de l'Abbaye, CHÂTEAU-DES-PRÉS, et par les HAUTS-DE-BIENNE (LÉZAT) pour rejoindre ST-CLAUDE. Il se ferait principalement par des petites routes communales et départementales peu fréquentées. Certaines routes communales sont si peu fréquentées qu'elles peuvent être considérées comme du site propre.

DESCRIPTION

ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – GRANDE-RIVIÈRE-CHÂTEAU

Depuis le centre-bourg de ST-LAURENT, la future véloroute emprunterait la rue des Rochats en site partagé. Puis elle emprunterait une route communale, en site partagé et très peu fréquentée, dite « les Pierres », pour rejoindre le hameau des « Jeannez » (commune de GRANDE-RIVIERE-CHATEAU). Puis elle rejoindrait le lac de l'Abbaye via le hameau des « Mussillons » en empruntant la RD344 (petite route départementale). Une fois au lac, la véloroute emprunterait la RD437, puis bifurquerait rapidement sur une voie communale longeant le lac. Le site propre pourrait lui être attribué. Elle récupérerait le village de CHATEAU-DES-PRES via un chemin blanc puis un sentier existant à restructurer.

GRANDE-RIVIÈRE-CHÂTEAU – HAUTS-DE-BIENNE (LÉZAT)

Elle passerait par la route forestière du Bois du Roi et récupérerait la RD26 sur quelques kilomètres avant de rejoindre le hameau des « Mouillés ». Ensuite, elle emprunterait une ancienne route départementale, fermée à la circulation motorisée jusqu'à VILLARD-SUR-BIENNE (commune de NANCHEZ).

HAUTS-DE-BIENNE (LÉZAT) – ST-CLAUDE

La véloroute continuerait son chemin sur la RD126E1 jusqu'à LA RIXOUSE. Elle descendrait par la route dite « de la Roche Blanche » jusqu'en fond de vallée de la Bienne. Elle rejoindrait finalement la RD437, 3 km avant d'arriver à ST-CLAUDE.

RESUME TECHNIQUE

ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX - ST-CLAUDE	
Longueur	37,3 km
Temps de parcours estimé	3 h 30
Niveau de difficulté	Des pentes raides nécessitant un peu d'entraînement
Principaux points de passage, étapes	ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – GRANDE-RIVIERE-CHATEAU (CHATEAU-DES-PRES) – HAUTS-DE-BIENNE (LEZAT) – NANCHEZ (VILLARDS-SUR-BIENNE) – LA RIXOUSE – ST-CLAUDE
Répartition par nature d'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 10 km en site propre : 1,8 km de site propre à créer, 8,2km de site propre sur route existante ▶ 27,3 km en site partagé, sur voies communales et départementales
Points durs	Traversée de ST-LAURENT Traversée et utilisation de la RD437 au niveau du lac de l'Abbaye Traversée de la RD437 à CHÂTEAU-DES-PRÉS Forte pente au hameau « LES MOUILLES » Forte pente entre LA RIXOUSE, la traversée de la BIENNE et NOIRE COMBE
Atouts / Points d'intérêts	Commerces à ST-LAURENT, ST-CLAUDE et LA RIXOUSE Gare à ST-LAURENT Lac de l'Abbaye, Vallée de la Bienne
Aménagements préconisés	Reprise des enrobés sur certaines sections déjà revêtues Reprise en l'état de voies communales, quelques retouches en stabilisé ou enrobés Restructuration d'un chemin en site propre entre le lac de l'Abbaye et CHATEAU-DES-PRES Signalisation verticale et horizontale
Acteurs et partenaires locaux	Communautés de Communes LA GRANDVALLIERE, HAUT-JURA (ARCADE) et HAUT-JURA-ST-CLAUDE Communes : ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – GRANDE-RIVIÈRE-CHÂTEAU (CHÂTEAU-DES-PRES) – HAUTS-DE-BIENNE (LEZAT) – NANCHEZ (VILLARD-SUR-BIENNE) – LA RIXOUSE – ST-CLAUDE
Coût * :	TOTAL : 571 000 € HT

*Estimation à 120 000 € HT du km en site propre - 10 000 € HT du km en site partagé

PHOTOS



Voie communale entre les hameaux Les Jeannez et Les Mussillons



Passage à proximité du lac de l'Abbaye



Traversée du bois de la Pontoise



Voie en site propre entre Les Mouillés et Villard-sur-Bienne



Traversée de la Bienne sous La Roche Blanche



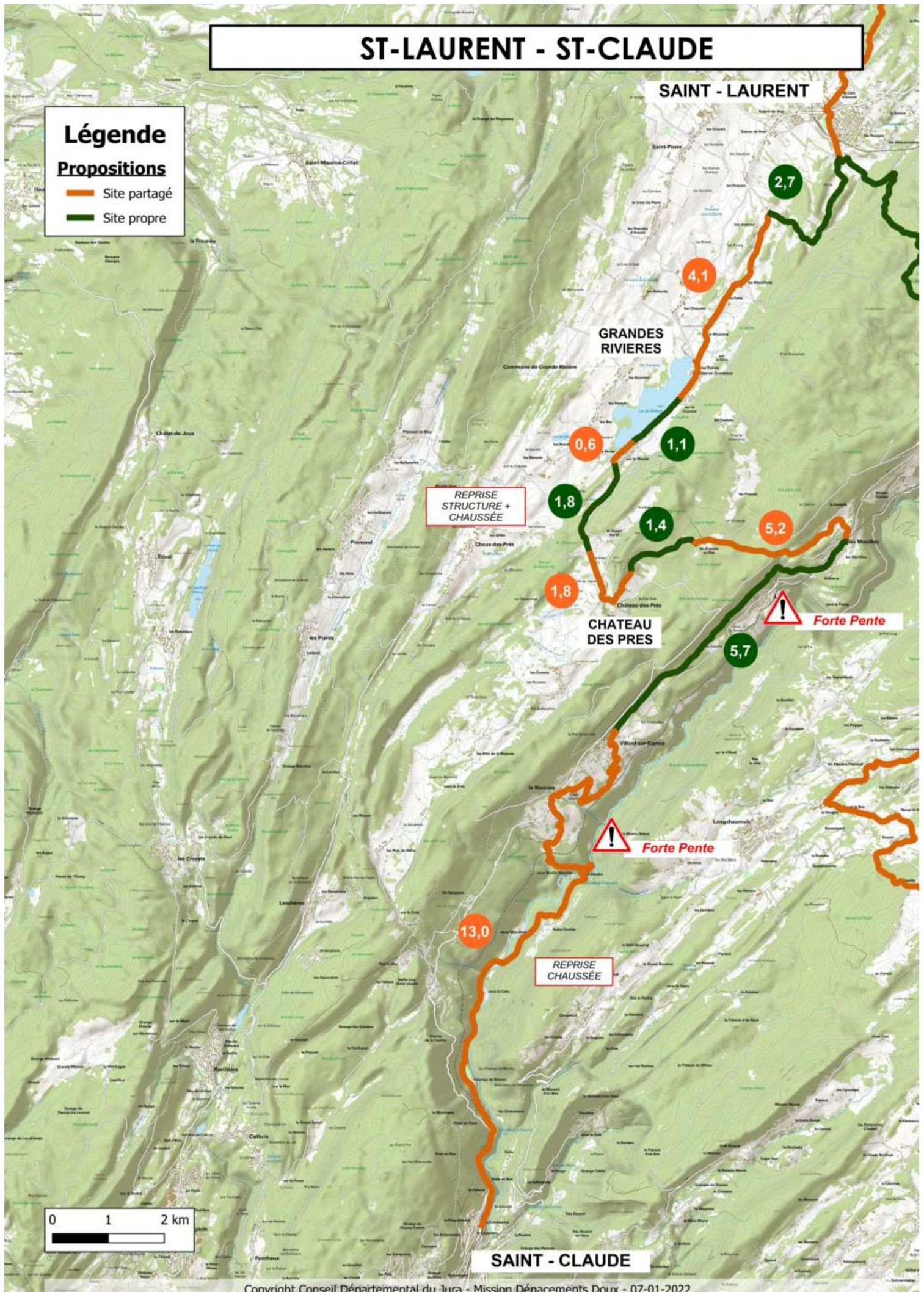
Voie communale au niveau de Noire Combe

ST-LAURENT - ST-CLAUDE

Légende

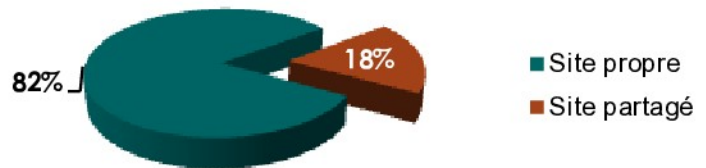
Propositions

- Site partagé
- Site propre



ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ)

CARACTÉRISTIQUES



Les communautés de communes LA GRANDVALLIÈRE et du HAUT-JURA (ARCADE) seraient connectées par une liaison douce entre ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX ET HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ) via MORBIER. Cet itinéraire se ferait principalement sur une route forestière assimilable à du site propre. Le reste de l'itinéraire serait sur du site partagé en empruntant des rues d'agglomération, ainsi qu'une partie en site propre longeant la RN5 entre MORBIER et MOREZ.

DESCRIPTION

ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – MORBIER

Depuis le centre-bourg de ST-LAURENT, la future véloroute emprunterait la rue des Rochats en site partagé. Puis elle emprunterait la route forestière des Baptaillards jusqu'à MORBIER. Ce tronçon en forêt pourrait être considéré en site propre, et serait repris tel quel, avec quelques retouches sur le revêtement si nécessaires.

MORBIER – HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ)

Une fois à MORBIER, elle emprunterait la route des Buclets, puis le chemin du Vallon pour rejoindre la RD26 et la RN5. Ce tronçon serait du site partagé. Puis elle longerait en site propre la RN5, passerait dans la rue principale du centre-bourg, descendrait et rejoindrait la RD126 par un chemin existant en contrebas de l'hôpital.

RESUME TECHNIQUE

ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX - HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ)	
Longueur	11,7 km
Temps de parcours estimé	1 h
Niveau de difficulté	Des pentes raides nécessitant un peu d'entraînement
Principaux points de passage, étapes	ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – MORBIER – HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ)
Répartition par nature d'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 9,3 km en site propre dont 8.3km sur route déjà existante ▶ 2,1 km en site partagé, sur voies communales
Points durs	Traversée de ST-LAURENT Traversée de MORBIER Descente sur MOREZ près de l'hôpital St-Bérard
Atouts / Points d'intérêts	Commerces à SAINT-LAURENT et MORBIER et MOREZ Gares à ST-LAURENT, MORBIER et MOREZ
Aménagements préconisés	Reprise des enrobés sur certaines sections déjà revêtues Reprise en l'état de voies communales Revêtement en stabilisé ou en enrobés sur la descente sur MOREZ Signalisation verticale et horizontale
Acteurs et partenaires locaux	Communautés de Communes LA GRANDVALLIÈRE et HAUT-JURA (ARCADE) Communes : ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX – MORBIER – HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ)
Coût * :	TOTAL : 260 000€ HT

*Estimation à 120 000 € HT du km en site propre - 10 000 € HT du km en site partagé

PHOTOS

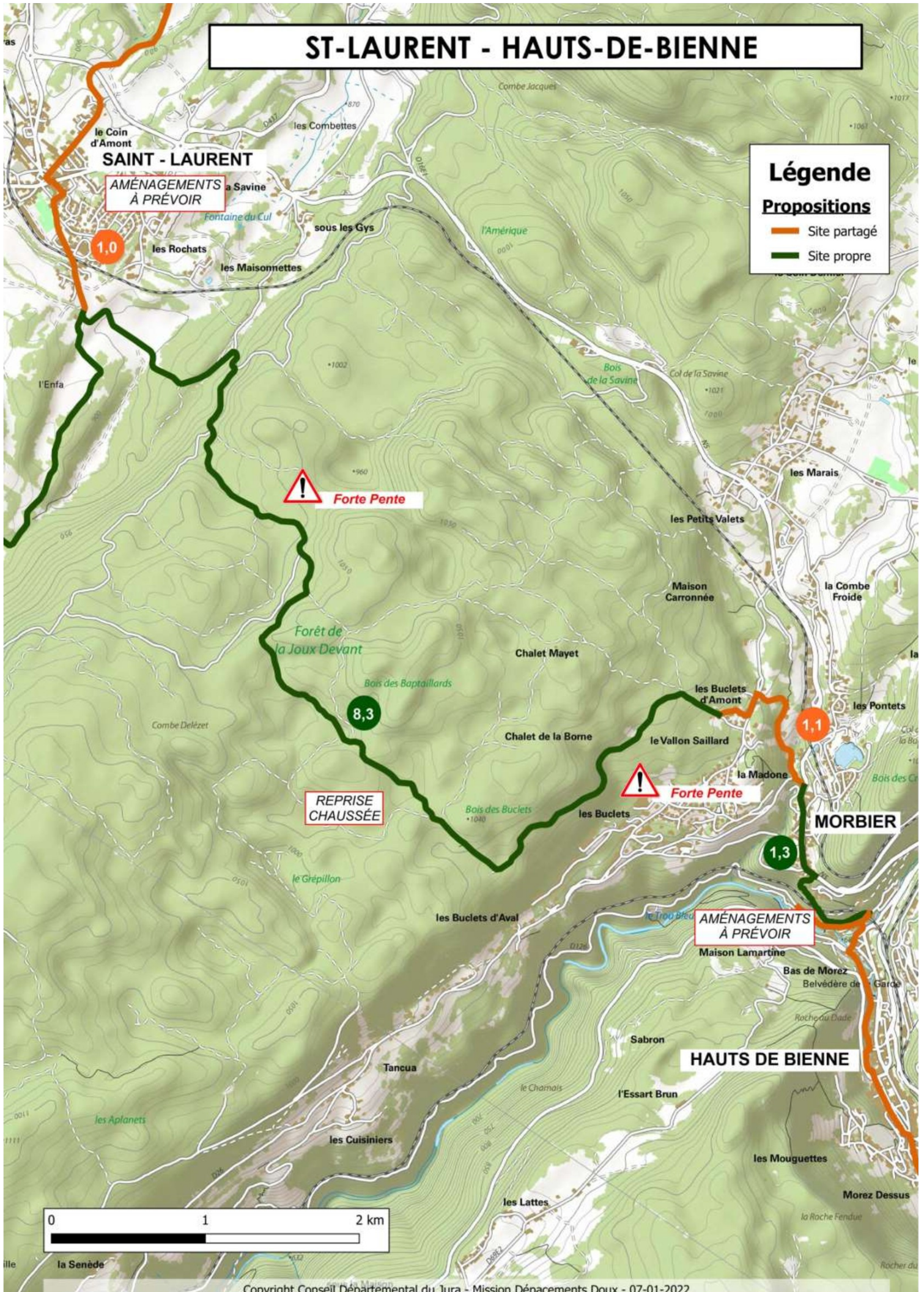


Route forestière des Baptaillards



Passage dans le centre de Morbier sur la RN5

ST-LAURENT - HAUTS-DE-BIENNE



Légende

Propositions

Orange Site partagé

Green Site propre

SAINT-LAURENT

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

1,0



Forte Pente

8,3

REPRISE CHAUSSÉE



Forte Pente

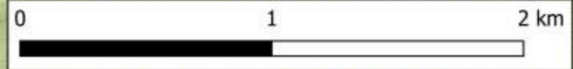
11

MORBIER

1,3

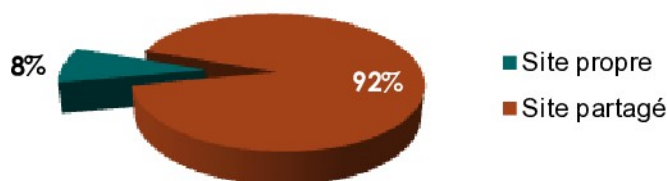
AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

HAUTS DE BIENNE



HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ) – LES ROUSSES

CARACTÉRISTIQUES



Cet itinéraire permet de monter progressivement AUX ROUSSES en passant le long des combes entre LONGCHAUMOIS, PREMANON et LES ROUSSES par des voies communales très peu fréquentées.

DESCRIPTION

Cet itinéraire démarre de MOREZ par une voie communale puis au lieu-dit PONT DES DOUANES, l'itinéraire emprunte une voie communale desservant les maisons des lieux-dits LE BECHET et SOUS LE BEVET, il se poursuit par un chemin blanc menant chez l'ALPHEE GRAND où l'itinéraire pourrait être traité en site propre. Ensuite le tracé retrouve une voie communale traversant la combe LES REPENTYS pour rejoindre les lieux-dits LES SECHETS, LE ROSSET, RIPAILLE, traverse la COMBE SAMBINE, toujours sur une voie communale avant de rejoindre, à PREMANON, le tracé de la Voie Verte et Blanche en cours d'étude par la Communauté de communes de la STATION DES ROUSSES HAUT-JURA.

RESUME TECHNIQUE

HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ) - LES ROUSSES	
Longueur	37,5 km dont 8,6 km sur la Voie Verte et Blanche
Temps de parcours estimé	2 h 30
Niveau de difficulté	Pente à 9% entre MOREZ et CHEZ L'ALPHEE GRAND sur 4600 ml
Principaux points de passage, étapes	HAUTS-DE-BIENNE (MOREZ), LONGCHAUMOIS (LES REPENTYS, LES COMMUNAILLES, LA SAUGEAT, ROSSET, RIPAILLE) PREMANON, LA CURE, LES ROUSSES
Répartition par nature d'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2,2 km en site propre ▶ 26,7 km en site partagé + 8,6km en site propre (voie verte et blanche en cours d'études non compris dans l'estimation financière)
Points durs	Pente à 9% entre MOREZ et CHEZ L'ALPHEE GRAND sur 4600ml
Atouts / Points d'intérêts	Commerces à MOREZ et LES ROUSSES, STATION ET LAC DES ROUSSES, Gare à MOREZ Paysages typiques Haut jurassiens, passage dans les combes
Aménagements préconisés	Sécurisation de voies communales entre MOREZ, PONT DES DOUANES, LE BECHET et SOUS LE BEVET, aménagement d'un chemin blanc en voie verte entre SOUS LE BEVET et L'ALPHEE GRAND, sécurisation de voies communales entre L'ALPHEE GRAND et PREMANON puis l'itinéraire rejoint le tracé de la Voie Verte et Blanche en cours d'étude par la Communauté de Communes STATION DES ROUSSES-HAUT-JURA
Acteurs et partenaires locaux	Communautés de Communes HAUT-JURA (ARCADE), STATION DES ROUSSES-HAUT-JURA,
Coût * :	TOTAL : 531 000€ HT

*Estimation à 120 000 € HT du km en site propre - 10 000 € HT du km en site partagé

PHOTOS



Au lieu-dit Au Pont des Douane, itinéraire bifurquant sur une voie communale



Voie communale – combe des Repenty



Lieu-dit Le Rosset



Combe Sambine

HAUTS DE BIENNE - PREMANON (Voie Verte et Blanche)

Légende

Propositions

- Site partagé
- Site propre
- Voie Verte et Blanche

